

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

384/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Fermeture et interdiction de circuler sur la passerelle reliant les 2 propriétés de M. et Mme Le Dean

Abrogation de l'arrêté n° 481/2023 du 29/08/2023

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'arrêté n° 481/2023 du 29/08/2023 portant sur la fermeture et l'interdiction de circuler sur la passerelle reliant les 2 propriétés de M. et Mme Le Dean ;
Considérant qu'au vu des travaux effectués sur la passerelle, il y a lieu d'abroger l'arrêté n° 481/2023 du 29/08/2023 ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'arrêté n° 481/2023 en date du 29/08/2023, concernant la fermeture et l'interdiction de circuler sur la passerelle reliant les 2 propriétés de M. et Mme Le Dean, est abrogé à compter de la publication de ce présent arrêté ;

Article 2 : La fermeture et l'interdiction de circuler sur la passerelle reliant les 2 propriétés de M. et Mme Le Dean prendra fin à compter de la publication de ce présent arrêté, suite à la réalisation des travaux ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 16 juin 2025

<p>Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte</p> <p>Publié ou notifié le 17 JUIN 2025</p>
--

Date de mise en ligne sur le site internet

18 JUIN 2025

Par délégation du Maire,
L'Adjoint.



Philippe SEGUIN